

PRÉFÈTE DE LA DRÔME

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L181-10-1 du code de l'environnement)

Projet d'extension d'un élevage de volailles de chair présenté par M. Eric THOMAS
sur la commune de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3km minimum sont :
CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE, BEAUMONT-MONTEUX, GRANGES-LES-BEAUMONT, CLERIEUX, CHANOS-CURSON, ROMANS-SUR-ISÈRE,

Les communes concernées par le plan d'épandage sont :
CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE, BESAYES, BOURG-DE-PEAGE, CHATUZANGE-LE-GOUBET, ALIXAN

Par arrêté préfectoral, une consultation du public est prescrite du **lundi 3 août 2026 au mardi 3 novembre 2026 inclus**. Elle porte sur :

- une demande d'Autorisation Environnementale Unique (AEU) au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- une demande de permis de construire (PC).

Le projet consiste à agrandir l'élevage avicole existant, constitué d'un bâtiment, situé Chemin des Péraillats – quartier Les Grands Châssis 26 300 CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE. Le site est aujourd'hui déclaré pour 29 990 places. La capacité de l'élevage sera après projet de 64 260 emplacements.

La Préfète de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre l'AEU.
L'autorité compétente en matière d'urbanisme est le Maire de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE.

Trois permanences se tiendront en mairie de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE, 6 rue des remparts 26 300 CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE :

- | | |
|----------------------------|------------------|
| - Lundi 3 août 2026 | de 09h00 à 12h00 |
| - Samedi 19 septembre 2026 | de 09h00 à 12h00 |
| - Samedi 24 octobre 2026 | de 09h00 à 12h00 |

Monsieur Yves DEBOUVERIE, Ingénieur des Ponts, Eaux et Forêts, retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alexandre BAYLET, Ingénieur Docteur en Chimie et Environnement, en activité, suppléant.

Le dossier comprenant notamment une étude d'incidence et son résumé non technique, est disponible pendant toute la durée de la consultation :

- sur le site spécialement dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7471/>
- sur support papier, en mairie de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE aux jours et heures d'ouverture des services de la mairie, le dossier est actualisé une fois par semaine
- sur support papier exclusivement sur demande auprès de la Préfecture de la Drôme à l'adresse : pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr ou par voie postale au plus tard 4 jours ouvrés avant la fin de la consultation.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra adresser des observations ou des propositions sur le projet :

- sur le formulaire en ligne du site dédié à la consultation <https://www.registre-dematerialise.fr/7471/>
- par courriel à l'adresse consultation-du-public-7471@registre-dematerialise.fr
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE
- directement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE.

Pendant la durée de la consultation, toutes les observations et propositions transmises seront visibles sur le site dédié à la consultation.

L'avis de consultation, l'étude d'incidence, les différents avis obligatoires ainsi que les réponses du pétitionnaire (si celles-ci sont transmises avant la fin de la consultation) puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site dédié à la consultation.

Des renseignements peuvent être demandés auprès du responsable du projet :

M. Eric THOMAS, Directeur d'élevage
7272 Route du Péage
26 300 CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE
Tél : 06 01 08 55 65
Courriel: ericthomas26300@gmail.com